

Ce document est la transcription révisée, chapitrée et illustrée d'une vidéo du MOOC UVED « Environnement et développement durable ». Ce n'est pas un cours écrit au sens propre du terme ; le choix des mots et l'articulation des idées sont propres à l'intervention orale de l'auteur.

L'économie sociale et solidaire

Jérôme BLANC

Maître de Conférences – Université Lumière Lyon 2

1. Principes

L'économie sociale et solidaire, pour la présenter rapidement, est une économie un peu particulière qui repose sur trois ingrédients assez inhabituels. Le premier ingrédient est celui de la démocratie. Il y a un principe démocratique dans l'ensemble des organisations de l'ESS avec l'idée selon laquelle chaque membre dispose d'une voix. Un deuxième ingrédient est celui de la solidarité qui peut s'exprimer d'une manière assez variée selon les cas. Cela peut être une solidarité interne entre les membres d'une organisation ou une solidarité externe qui s'exprime à l'égard de personnes extérieures à cette organisation. Il y a enfin un troisième ingrédient qui est un rapport distancié au profit puisqu'on a ici, soit l'absence de lucrativité, soit une lucrativité limitée.

2. Organisations

L'ESS, c'est aussi un ensemble d'organisations assez variées. Dans le contexte français, historiquement, ces organisations ont pris trois grands statuts : des statuts de coopérative, des statuts de mutuelles, des statuts d'association. Mais dans les années récentes, deux autres types d'organisations sont venus rejoindre ce cœur historique. Il y a d'abord les fondations qui sont devenues de plus en plus importantes dans le champ de l'ESS, notamment via l'Union Européenne. Puis il y a le cas des entreprises sociales, qui sont des organisations dont les statuts sont tout à fait classiques mais qui mettent le motif de profit au second plan derrière une logique ou une mission sociale. La loi qui a été votée en France

en juillet 2014 autour de l'ESS, élargit la définition de l'ESS précisément à ces cinq éléments, même si les entreprises sociales ne sont pas mentionnées en tant que telles. Il est question de sociétés commerciales.

3. Diversité

Si on va un peu plus dans le détail, on s'aperçoit que tout n'est pas aussi homogène.

Entreprises sociales	Coopératives	Mutuelles	Associations gestionnaires	Fondations
Lucratif à but social, réserves partageables	Partiellement lucratif, réserves impartageables	Non lucratif, réserves impartageables		
Marchand			Non marchand	
Gouvernance ploutocratique	Gouvernance démocratique			Gouvernance par cooptation
Séparation membres / bénéficiaires	Double qualité de membre et bénéficiaire		Séparation membres / bénéficiaire	

Du point de vue de la lucrativité par exemple, les mutuelles, les associations et les fondations sont effectivement non lucratives. Les coopératives sont partiellement lucratives, c'est-à-dire que les sociétaires peuvent obtenir une rémunération de leurs parts sociales mais c'est une partie minoritaire des bénéfices réalisés par les coopératives. Dans ces quatre premiers cas, quoi qu'il en soit, il y a des réserves impartageables, c'est-à-dire que les excédents sont mis dans des fonds qui ne peuvent pas être distribués à des individus ou à des organisations précises. En revanche, les entreprises sociales sont des organisations dont le but est formellement lucratif et les réserves sont partageables.

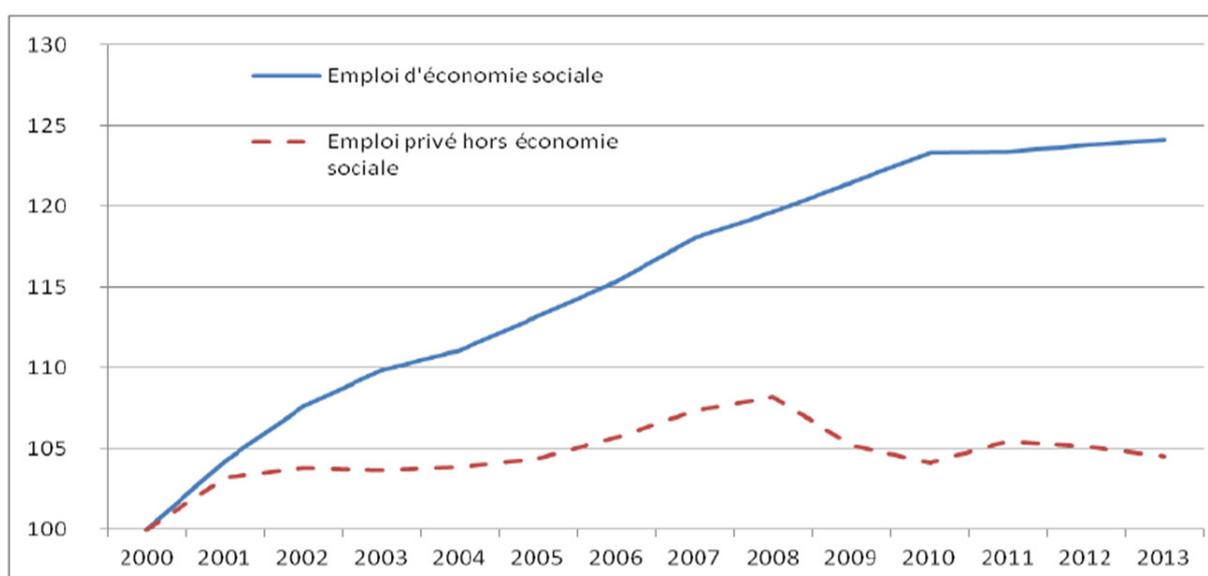
Sur un deuxième plan, celui du rapport au marché, il y a là aussi des écarts assez importants. Les fondations et un certain nombre d'associations travaillent dans l'univers non-marchand. Mais les autres organisations et notamment un nombre de plus en plus important d'associations travaillent dans le domaine marchand et donc vendent des biens ou des services à un prix de marché, en situation de concurrence.

Concernant le rapport à la démocratie, on le retrouve dans les coopératives, les mutuelles et les associations mais ce n'est le cas ni dans les fondations ni dans les entreprises sociales dans lesquelles le principe de gouvernance est un principe ploutocratique, dans le sens où le nombre de voix détenues par chacun dépend du nombre de parts de capital avancé.

Enfin, il y a un principe de double qualité que l'on souligne généralement pour l'économie sociale, c'est-à-dire que par exemple dans une mutuelle, un individu est à la fois membre ou sociétaire de la mutuelle et bénéficiaire de son activité. Cette double qualité ne se retrouve pas partout puisque dans les fondations, dans les entreprises sociales et dans un nombre relativement important d'associations ce n'est pas le cas. On a donc des principes transversaux mais qui ne permettent jamais d'obtenir une vision complètement unifiée du champ de l'ESS.

4. Emploi

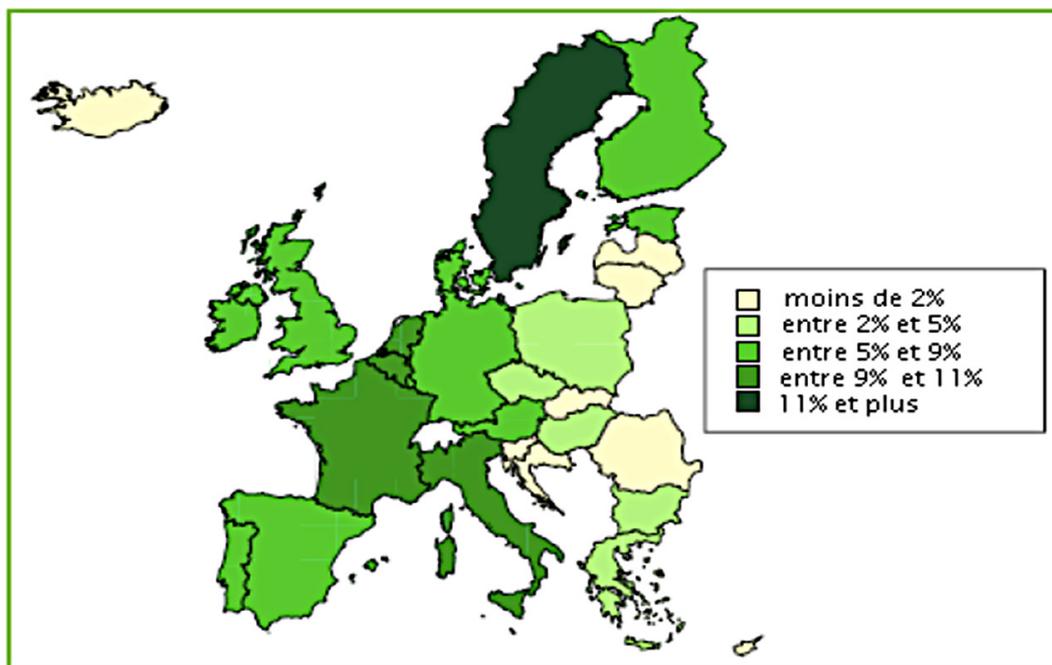
Du point de vue de l'emploi, on s'aperçoit que sur une période relativement longue d'une quinzaine d'années, l'emploi dans l'ESS en France est beaucoup plus dynamique que dans le reste de l'économie.



Sources : ACOSS-URSSAF et MSA – Traitement R&S

Il a augmenté de près de 25 % entre 2000 et 2013 contre un peu moins de 5 % dans le reste de l'économie privée. Depuis 2008, l'emploi dans l'économie privée a décliné alors qu'il n'a cessé d'augmenter - même si c'est à des rythmes plus limités -, dans le champ de l'ESS.

Si on sort du cas français, la carte que vous avez ci-dessous permet d'identifier le poids de l'ESS en termes d'emploi selon un certain nombre de pays européens.



*Social Economy employment share by country
(Source Monzon/Chaves)*

On constate que certains pays comme la Suède connaissent un poids important de l'ESS. Mais la France est l'un des pays dans lequel l'ESS a le plus de poids. En revanche, d'autres pays et en particulier ceux de l'Europe centrale et orientale ne sont pas particulièrement dotés en organisations d'ESS. C'est lié à l'histoire de ces pays : durant tout le système soviétique jusqu'au tout début des années 90, l'organisation de la société civile était beaucoup plus compliquée que dans des pays démocratiques dans lesquels l'univers coopératif prenait un sens tout à fait différent, bien que discrédité par la suite.

5. Situation actuelle

Si on fait quelques constats sur l'état de l'ESS aujourd'hui, en France en particulier, un premier constat est qu'il existe depuis l'été 2014, par le biais d'une loi, un soutien formel à l'ESS. Elle définit l'ESS et fournit un certain nombre de clés importantes pour son développement futur. Il existe quelques lois de ce type en Europe, notamment dans la péninsule Ibérique mais ce n'est pas systématique dans tous les pays européens.

Un deuxième élément, si on examine ou si on a un regard un peu rapide sur les organisations de l'ESS, on s'aperçoit qu'il y a de très petites organisations qui sont très nombreuses, avec pas de salariés ou quelques salariés et un petit nombre de très grosses organisations dans le champ associatif, dans le champ des mutuelles et dans le champ des coopératives. On a donc des écarts importants de taille. Mais on s'aperçoit de manière assez claire qu'un nombre très important de ces organisations sont prises dans ce qu'on a appelé la course à la taille, c'est-à-dire que l'environnement dans lequel vivent ces organisations les pousse à se regrouper de diverses manières.

Un quatrième élément de constat est que dans l'ESS, on trouve des modèles économiques originaux, au sens du rapport entre ces organisations de l'ESS, leurs missions et les ressources qu'elles peuvent capter. Ces modèles économiques originaux ne sont pas nécessairement assis uniquement sur des biens et des services marchands, et donc il y a ce que l'on appelle une hybridation des ressources au sens où un certain nombre d'organisations se financent, bien sûr pour certaines par des biens et des services marchands, mais aussi par des sources publiques sous forme de subventions notamment et par le bénévolat ou par un certain nombre d'apports non monétaires.

Cela conduit à un dernier élément de constat qui est le fait que l'ESS est constitué d'organisations qui sont souvent en situation de partenariat, soit avec d'autres organisations de l'ESS, soit avec des pouvoirs publics, des institutions publiques ou encore avec des organisations privées classiques.

6. Enjeux

Il y a quelques enjeux que l'on peut identifier pour l'ESS pour les années à venir. Il y a un premier point qui est de trouver les moyens d'éviter ce qu'on appelle l'isomorphisme et de garder une capacité transformatrice. Cet isomorphisme, c'est le constat selon lequel il y a une certaine tendance dans les organisations de l'ESS, malgré leurs spécificités, à s'aligner sur les pratiques que l'on observe, notamment les pratiques de gestion que l'on observe dans les entreprises de manière générale. L'isomorphisme est contradictoire avec l'idée d'une capacité transformatrice qui est pourtant au fondement de l'économie sociale et solidaire. Un deuxième enjeu est de promouvoir l'innovation sociale. Ce terme a été développé depuis plusieurs années et il y a de plus en plus de politiques qui cherchent à soutenir ces innovations sociales. Il s'agit notamment de satisfaire des besoins sociaux par des organisations à la base, sur les territoires. Un troisième enjeu est de soutenir la production d'utilité sociale par l'ESS via des soutiens publics, par des financements publics. Un dernier enjeu est un rapport très fort au territoire - aujourd'hui que l'on connaît mieux -, et qui se structure notamment autour de ce qu'on appelle des pôles territoriaux de coopération économique : les PTCE.